



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



21069921

ile,

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

- 4 -06- 2021

TRIBUNAL DE COMMERCE
DU HAINAUT DIVISION TONLAI

N° d'entreprise : 0452 318 918

Nom

(en entier) : SCREDEMA

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : 260 A Grand'Route à 7530 Gaurain-Ramecroix

**Objet de l'acte : REMPLACEMENT DU REPRESENTANT PERMANENT D'UN
ADMINISTRATEUR**

Il ressort du pv du conseil d'administration du 1^{er} avril 2021 que le Conseil d'administration de Colas Belgium a décidé le 2/3/2021 de nommer monsieur Axel Blaes, domicilié Rue De La Blanchisserie 18 à 5310 Eghezée à la fonction de représentant permanent de la société Colas Belgium, en remplacement de monsieur Pierre Majoral, pour l'accomplissement du mandat d'administrateur que Colas Belgium exerce au sein du conseil d'administration de Scredema et cela à dater du présent conseil d'administration.

Le conseil mandate spécialement monsieur Lieven Volders afin de signer valablement les formulaires de publication à déposer au greffe du tribunal de l'entreprise et publication aux annexes du Moniteur Belge

Lieven Volders
Administrateur
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/06/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).